

L'an deux mille vingt-six, le 20 janvier à dix heures trente, Mmes, MM les membres du Conseil Syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Saint-Ciers-sur-Gironde sous la Présidence de M. Philippe Labrieux.

Date de convocation : 12/01/2026

Présents titulaires votants : MM. Pierre CARITAN - Stéphane COTIER - Philippe LABRIEUX – Bernard MAINDRON – Laurent NIVARD– Pascal RIVEAU- Raymond RODRIGUEZ.

Présents suppléants votants : M. Jean-Michel BELIS.

Pouvoirs : Monsieur Cyril PENAUD donne pouvoir à Monsieur Laurent NIVARD.

Assistaient également à la réunion en tant que suppléants sans voix délibérative : MM. Gérard CARREAU – Francis JOUBERT- Bernard LAUMONIER- Hugues SCIARD.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane COTIER

N° délibération	Objet de la délibération	Vote
2026/01/001	Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 25 novembre 2025	Approuvé
2026/01/002	Compte-rendu des décisions du président.	Pris acte
2026/01/003	Approbation du Compte Financier Unique de l'année 2025	Approuvé
2026/01/004	Affectation du résultat 2025	Approuvé
2026/01/005	Adoption du budget primitif 2026	Approuvé
2026/01/006	Bilan des acquisitions et cessions immobilières du SYMADIG en 2025	Approuvé
2026/01/007	Signature de l'acte de cession de bien par la commune de Saint-Ciers-sur-Gironde au profit du SYMADIG	Approuvé

2026/01/008	Acquisition à l'euro symbolique des parcelles de digue appartenant à la Communauté de Communes de l'Estuaire	Approuvé
2026/01/009	Autorisation du Président à lancer une consultation concernant un accord cadre de travaux d'entretien des digues du SYMADIG	Approuvé
2026/01/010	Adhésion du SYMADIG au CEREMA	Approuvé